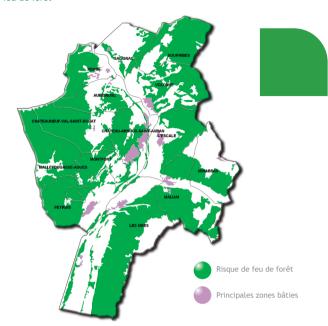


# Le risque feu de forêt

feu de forêt



#### LES MESURES DE PRÉVENTION

#### LA PRÉVISION

Des mesures de prévision et de planification annuelle des dispositifs de surveillance, de prévention et de lutte contre les feux de forêts sont mises en place dans le département des Alpes de Haute-Proyence.

Le préfet arrête l'ordre opérationnel portant définition des moyens et de leurs conditions d'emploi (moyens humains, terrestres, aériens...) durant l'été.

#### LA PRÉVENTION

La prévention passe par une délimitation cartographiée des zones à risques ; un encadrement réglementaire de l'usage du feu et une politique de débroussaillement coordonnée par lemaire, en tant qu'autorité de police administrative chargée, aux côtés du préfet, de faire respecter les dispositions du code forestier en matière de prévention des feux de forêt.

En effet, le débroussaillement est obligatoire, notamment autour des constructions situées à moins de 200 m d'espaces naturels sensibles (bois, forêts, landes, garriques).

Cette politique est menée en priorité dans les communes à risques très fort, identifiées dans le département.

Par ailleurs, des aménagements et des équipements de défense des forêts contre l'incendie (DFCI) sont réalisés notamment des pistes permettant la surveillance des massifs forestiers, leur entretien et l'intervention des services de secours en cas d'incendie.

#### LA PROTECTION

Les services d'incendie et de secours élaborent chaque été un "ordre d'opération feux de forêt" qui précise les objectifs de surveillance et de lutte.

Il prévoit notamment l'îlotage du territoire sensible par des patrouilles forestières, des guets aériens et terrestres, la disponibilité d'avions ou d'hélicoptères bombardiers d'eau et le positionnement de véhicules de lutte terrestre en des points stratégiques.

#### LE RISQUE LOCAL

Il existe deux périodes pendant lesquelles l'occurrence des feux de forêt est plus forte : il s'agit de la saison des écobuages vers mars-avril et de la saison touristique vers juillet-août.

Outre la destruction des végétaux, le risque pour les constructions environnantes est important.

#### LES DERNIERS ÉVÈNEMENTS

Récemment, les principaux incendies ont eu lieu :

- Malijai, au lieu-dit le chemin de l'olivier, sur deux hectares en 2004.
- Mirabeau, au lieu-dit la Garce, sur quatre hectares en 2005,
- -Château-Arnoux, aux Clubières, sur six hectares en 2006,
- Mallefougasse-Augès, au Jas de Civière, sur deux hectares en 2007,
- Peipin, au Clos de Fanny, sur un hectare en 2008...

## Pour en savoir plus...

- ) www.prim.net site portail thématique du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire dédié à la prévention des risques majeurs
- ) www.alpes-de-hauteprovence.pref.gouv.fr site de la préfecture des Alpes de Haute-Provence
- ) www.mementodumaire.net site d'information sur les risques majeurs à destination des maires et des élus locaux
- www.promethee.com site présentant les données chiffrées sur les incendies de forêt (superficie, nombre, répartition) pour quinze départements méditerranéens
- www.cypres.org
  site d'information sur les risques
  majeurs en Région Provence-Alpes Côte-d'Azur



#### Que faire en cas de

# feu de forêt?

feu de forêt

#### **DESCRIPTION DU RISQUE**

On parle de feu de forêt lorsqu'un feu se propage dans des formations forestières et/ou subforestières (maquis, garrigue) sur une surface minimale d'un hectare d'un seul tenant.

Généralement, la période de l'année la plus propice aux feux de forêt est l'été, car aux effets conjugués de la sécheresse et d'une faible teneur en eau des sols, viennent s'ajouter les travaux en forêt.

Trois conditions sont nécessaires, à un départ de feu :

Une source de chaleur (flamme, étincelle),

De l'oxygène (le vent active la combustion),

Un combustible (végétation).

Le risque de feu est davantage lié à l'état de la forêt (sécheresse, état d'entretien, densité, relief, teneur en eau...) qu'à l'essence forestière elle-même (chênes, conifères...).



Feu de forêt à Château-Arnoux

#### CONSIGNES INDIVIDUELLES DE SÉCURITÉ

#### CONSIGNES GÉNÉRALES FACE AU FEU DE FORÊT

# WANT

#### S'ORGANISER ET ANTICIPER

- repérer les chemins d'évacuation, les abris,
- prévoir les moyens de lutte (points d'eau, matériels),
- débroussailler.
- vérifier l'état des fermetures, portes et volets, la toiture.



#### SE METTRE À L'ABRI

- Si vous êtes témoin d'un départ de feu :
  - informer les pompiers (18 ou 112 portable) le plus vite et le plus précisément possible,
  - attaquer le feu, si possible.
- ⇒ Dans la nature :
  - s'éloigner dos au vent,
  - si on est surpris par le front de feu, respirer à travers un linge humide,
  - à pied rechercher un écran (rocher, mur...),
  - ne pas sortir de votre voiture.
- ⇒ Une maison bien protégée est le meilleur abri :
  - fermer et arroser volets, portes et fenêtres,
  - occulter les aérations avec des linges humides,
  - rentrer les tuyaux d'arrosage pour les protéger et pouvoir les réutiliser après.



#### RESPECTER LES CONSIGNES

- éteindre les foyers résiduels.

## INDIVIDUELLES DE SECURIT

## L'incendie approche



dégagez les voies d'accès et les cheminements d'évacuation arrosez les abords



fermez les vannes de gaz et de produits inflammables

### L'incendie est à votre porte



rentrez rapidement dans le bâtiment le plus proche



fermez volets, portes et fenêtres

calfeutrez avec des linges mouillés



ne vous approchez jamais d'un feu de forêt ne sortez pas sans ordre des autorités